

ARTPRICE.COM
Société Anonyme au capital de 6 651 515 euros
Siège social : Domaine de la Source 69270 Saint Romain au Mont d'Or
411 309 198 RCS LYON

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

* * * * *

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Exposé des motifs :

Changement de dénomination sociale (1ère résolution)

Artprice a fêté récemment ses 20 ans. Ce temps était nécessaire pour faire d'Artprice le leader mondial de l'Information sur le Marché de l'Art.

L'Histoire n'est pas terminée, bien au contraire. Nous vous proposons donc qu'Artprice.com devienne Artmarket.com pour conquérir la place d'acteur global dans une décennie où le monde, par l'aboutissement de la révolution numérique, va vivre un changement radical.

Ce changement de nom historique permettrait d'englober définitivement le Marché de l'Art dans son ensemble et ne plus se cantonner au seul secteur des "prix de l'Art" qui est un sous-ensemble du Marché de l'Art. Le changement de dénomination sociale au profit de Artmarket.com permettrait de propulser le savoir-faire, le contenu et les marques de la société comme jamais une entité opérant sur le Marché de l'Art ne pourrait le faire, grâce, notamment, à l'indexation naturelle sur les moteurs de recherches mondiaux de tout contenu relatif au Marché de l'Art, dont la traduction est Art Market en langue anglaise qui est la langue propre au Marché de l'Art dans tous les pays.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Modification de la dénomination sociale

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide qu'à compter de ce jour la dénomination sociale sera "ARTMARKET.COM" au lieu de "ARTPRICE.COM".

Exposé des motifs :

Mise à jour de l'objet social (2ème résolution)

Au regard des métadonnées dont dispose la société, de ses ressources en interne, de l'évolution de la science informatique, numérique et du marché de l'art, la société, depuis plusieurs années, fait des analyses et réalise des études à partir des données relatives au marché de l'art et ce à titre accessoire par rapport à son activité principale qui est et demeure la même. Ainsi, nous vous proposons de prendre acte de cette évolution naturelle de ses activités en rajoutant à son objet social cette activité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Mise à jour de son objet social

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de rajouter à l'objet social actuel l'alinéa suivant : « Analyse et traitement de métadonnées relatives au marché de l'art pour son compte ou pour le compte d'un tiers. »

Exposé des motifs

Modification des statuts (3ème résolution)

Nous vous proposons de modifier les articles 2 et 3 des statuts en conséquence des résolutions précédentes relatives à la dénomination sociale et l'objet social de la société.

TROISIÈME RESOLUTION

Modification des statuts

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide :

- de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

ARTICLE 2 - DÉNOMINATION

"La dénomination de la Société est : ARTMARKET.COM"

Le reste de l'article demeure inchangé.

- de rajouter à l'article 3 des statuts l'alinéa suivant :

ARTICLE 3 – OBJET

...

« - Analyse et traitement de métadonnées relatives au marché de l'art pour son compte ou pour le compte de tiers »

...

Le reste de l'article demeure inchangé.

Exposé des motifs

Pouvoir pour les formalités (4ème résolution)

Nous vous proposons de donner pouvoir pour permettre l'accomplissement des formalités légales consécutives à cette assemblée générale extraordinaire

QUATRIÈME RÉOLUTION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.